

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE**

**ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET**

**Canton
AUBERGENVILLE**

SEANCE DU JEUDI 6 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Qui ont pris part à la Délibération : 19

Date de la convocation : 28 février 2025

Date d'affichage : 28 février 2025

DELIBERATION N° 25-03-04

OBJET : SALLES POLYVALENTES : FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six mars, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : Bertrand HAUET, Corinne DESAUW, Francis LE GOFF, Valérie TALBODEC, Jacques DELEPOULLE, André NICHELE, Marie-Christine CHARISSOUX, Farès LOUIS, Valérie LEGAUD, Valérie POULAIN, Guillemette LE MINOR.

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

Annick LENORMAND donne pouvoir à Jacques DELEPOULLE
Yann DABY-SEESARAM donne pouvoir à Farès LOUIS
Gaëlle GAÏFFAS donne pouvoir à Corinne DESAUW
Julien ABAUZIT donne pouvoir à Francis LE GOFF
Marie BLIECK donne pouvoir à Valérie TALBODEC
Laurent GRAD donne pouvoir à Guillemette LE MINOR
Jean GHESQUIERE donne pouvoir à André NICHELE
Françoise GUICHARD donne pouvoir à Bertrand HAUET

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Valérie LEGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 078-217805506-20250306-250304-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 078-217805506-20250306-250304-DE

Séance du 6 mars 2025 - Délibération n° 25-03-04- Page n° 2

OBJET : SALLES POLYVALENTES : FIXATION DES TARIFS

Par délibération n° 25-03-02 et 25-03-03, les règlements intérieurs de la salle Jules Gohard et de la double salle Mimosa/Pep's ont été approuvés.

Il convient de déterminer les conditions financières de la mise à disposition des salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 25-03-02 et n° 25-03-03 du 6 mars 2025 approuvant les règlements intérieurs,

Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 27 février 2025,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de fixer le montant de la caution à 600 € pour les salles polyvalentes (Jules Gohard et Mimosa/Pep's).

Article 2 : de fixer les tarifs de location comme suit :

Salle Jules Gohard		
Bénéficiaires	Tarif de la location	Période
Associations : - communales - extérieures	Gratuit Gratuit	Suivant planning et convention suivant planning et convention
Particuliers : - habitants de la commune - hors commune	330 € 660 €	Samedi 9h au dimanche 17h Samedi 9h au dimanche 17h
Entreprises : - de la commune - extérieures	450 € 700 €	Journée de 9h à 19h journée de 9h à 19h

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 078-217805506-20250306-250304-DE

Séance du 6 mars 2025 - Délibération n° 25-03-04- Page n° 3

OBJET : SALLES POLYVALENTES : FIXATION DES TARIFS

Double salle Mimosa/Pep's		
Bénéficiaires	Tarif de la location	Période
Associations : - communales - extérieures	Gratuit Gratuit	suivant planning et convention suivant planning et convention
Particuliers : - habitants de la commune - hors commune	100 € 200 € 150 € 250 €	Samedi ou dimanche 9h à 20h Samedi 9h au dimanche 17h Samedi ou dimanche 9h à 20h Samedi 9h au dimanche 17h
Entreprises : - de la commune - extérieures	200 € 300 €	Du lundi au vendredi journée de 9h à 19h journée de 9h à 19h

Article 3 : de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Ampliation à
Sous-préfecture de Rambouillet
Centre des finances Publiques
Archives

**FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE**

**Le Maire
Bertrand HAUET**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire.